

**RESIDENCIA ARTÍSTICA
TRANSFRONTERIZA**

**RÉSIDENCE ARTISTIQUE
TRANSFRONTALIÈRE**

**CONVOCATORIA ABIERTA
hasta el 5 de abril**

**APPEL OUVERT
jusqu'au 5 avril**



residencias@patrim.net

**Convocatoria de proyectos para una
Residencia artística transfronteriza PATRIM+**

**Appel à projet pour une
résidence artistique transfrontalière PATRIM+**

Date limite d'envoi des candidatures : 5 avril 2019, 14h
Fecha límite para envío de solicitudes: 5 de abril de 2019, 14h

PRESENTATION

PATRIM est un réseau transfrontalier de musées, écomusées et centres d'interprétation du patrimoine des Pyrénées. L'objectif du réseau est de valoriser le patrimoine culturel et naturel des Pyrénées des deux côtés de la frontière à travers des visions partagées de développement durable. Le réseau comprend des partenaires situés zone rurale et de montagne en Ariège, en Haute-Garonne, dans les Hautes-Pyrénées, au Pays basque espagnol, en Aragon et en Catalogne.

Les Pyrénées n'ont jamais représenté une frontière hermétiquement close, mais ont longtemps constitué un vaste territoire d'échanges culturels, sociaux, économiques. Les habitants partageaient jusqu'à une époque récente des habitudes de rencontres, de dialogue, de partage de l'espace montagnard, de commerce, de célébrations communes (pèlerinages, fêtes...) Depuis le siècle dernier, l'évolution des moyens de circulation, entre autres, a modifié cet état de fait. Or, de part et d'autre de la frontière existent plusieurs sites culturels qui travaillent sur des thématiques similaires : leurs recherches et leur expérience demandent à être partagées. Le réseau PATRIM a pour but d'étudier et valoriser les Pyrénées en tant qu'ensemble culturel : une chaîne de montagnes, deux versants, un patrimoine commun. Depuis 2008, différentes actions sont mises en œuvre pour offrir aux habitants et aux visiteurs une approche juste de l'héritage et de la vitalité créative des Pyrénées

En février 2018, le réseau a reçu l'approbation du Programme opérationnel de coopération territoriale Espagne-France-Andorre (Interreg - FEDER) pour le projet PATRIM+. L'action 4 du projet a pour but de définir et mettre en œuvre des stratégies communes participatives pour l'innovation et la valorisation durables, avec un enjeu fort pour l'amélioration de l'accessibilité des visiteurs aux musées/centres d'interprétation, favorisant l'inclusion et l'interaction sociales (travail sur les handicaps, sur les publics éloignés de la culture, avec une attention particulière portée au jeune public). Dans ce contexte, trois des centres qui composent le réseau PATRIM ont décidé d'expérimenter une résidence artistique de territoire, la résidence PATRIM+, menée conjointement, dans une perspective transfrontalière :

- **Le Château de Seix** – centre d'interprétation du patrimoine du Couserans (Ariège, France)
- **Espacio Pirineos** – Centro de Creación y Cultura del Pirineo en Graus (Huesca, España)
- **Igartubeiti Museoa** en Ezkio (Gipuzkoa, España).

Un des objectifs du réseau est en effet de susciter des espaces de rencontre entre le patrimoine et la création artistique, générant de nouveaux discours dans le champ de la culture contemporaine, et contribuant depuis les Pyrénées aux débats actuels sur la transformation des paysages, le binôme urbain-rural ou la crise environnementale et économique.

La connaissance et la préservation du patrimoine des Pyrénées peuvent aussi être des sources d'inspiration pour la création contemporaine, afin de continuer à tisser le fil de l'histoire.

La résidence PATRIM+ vise à croiser les publics et aller à la rencontre de nouveaux publics. Le public particulièrement ciblé dans ce cadre est le public jeune ainsi que les publics éloignés de l'offre culturelle et artistique. Elle vise à favoriser la rencontre entre les habitants des territoires des trois centres impliqués, un artiste, une œuvre et une démarche créative en s'appuyant sur une présence artistique forte.

Le Château de Seix est un petit château (XVIe-XVIIIe-XIXe s.) situé en zone de montagne dans les Pyrénées ariégeoises, qui abrite le centre d'interprétation des vallées du Couserans. C'est l'un des équipements culturels gérés par le Pôle Culture de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées ; sa programmation est développée en partenariat étroit avec d'autres acteurs culturels du territoire dans le cadre d'une saison culturelle portée par l'ADECC – agence de développement de l'économie culturelle en Couserans. Le Château de Seix porte ce projet de résidence PATRIM+ en Couserans en collaboration avec **Le Bus – espace culturel mobile**, qui a pour but de faciliter la rencontre entre les artistes et les habitants (que ce soit grâce à des résidences, ateliers de création, séances de médiation ou formation) dans le domaine des arts visuels avec une spécificité sur la photographie.

L'Espacio Pirineos est situé dans l'ancienne église jésuite de Graus, œuvre baroque achevée au XVIIIe siècle. Il constitue également un centre d'interprétation des Pyrénées comme espace moteur de la créativité culturelle et artistique, et dépend de la Commune de Graus.

Igartubeiti Museoa est une unité de vie autour d'une ferme-cidrerie du XVIe siècle qui réunit un ensemble de valeurs culturelles, historiques, anthropologiques, architectoniques et symboliques, qui en font un élément-clé du patrimoine basque. Il dispose d'un centre d'interprétation pour soutenir la diffusion de l'histoire et du patrimoine de la ferme-cidrerie. Les deux éléments, unité de vie et centre d'interprétation, ainsi que le verger et ses environs, constituent le musée Caserío Igartubeiti.

Ces trois centres sélectionneront à travers cet appel à projet de résidence soit trois projets qui seront développés dans chacun des trois centres au cours de la résidence, en établissant des passerelles entre les trois projets et les trois territoires dans une perspective transfrontalière, soit un seul projet porté par un collectif dont les membres se répartiront dans les trois centres.

DISCIPLINES

Toutes formes de projets artistiques peuvent être proposés dans l'une ou l'autre des disciplines artistiques ou en les hybridant (en privilégiant l'utilisation des langages audiovisuels et transmédiés, du design, des nouvelles technologies, de la danse, du théâtre et de la mode).

A noter :

- Le projet présenté pour le Couserans (Château de Seix) doit porter sur les arts visuels, plus particulièrement la photographie.
- Le projet présenté pour l'Espacio Pirineo doit déboucher sur une présentation scénique dans le cadre du festival international NOCTE Graus en juillet 2019.

Aussi bien des propositions individuelles que collectives peuvent être présentées.

THEMATIQUE ET IMPACT

Les propositions doivent être basées sur des outils et langages contemporains, ainsi que sur les thèmes qui mettent en valeur les nouvelles tendances et la construction d'une mémoire collective. Il s'agit notamment de questionner notre rapport au patrimoine, à l'histoire lisible dans l'environnement et aux traces que l'on laisse aujourd'hui, à jouer en quelque sorte aux « archéologues du futur ».

Tous les projets doivent avoir un caractère *site specific* et proposer un dialogue avec l'environnement et avec la population locale.

Pour l'Espace Pirineos de Graus, la résidence aboutira avec une représentation publique lors du Festival International NOCTE, dont le thème cette année est *mujer* (femme).

Les créations proposées doivent avoir un impact dans l'espace public extérieur aux centres.

OBJECTIFS

- Renforcer le patrimoine comme source d'inspiration, en stimulant d'autres formes narratives et discours à partir du croisement entre les domaines patrimonial et artistique.
- Contribuer au développement culturel et artistique des trois territoires en renforçant la présence de l'art contemporain en milieu rural.
- Contribuer à développer l'esprit critique par le biais de la discussion, d'échanges.
- Contribuer à réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.
- Renforcer le développement du tissu artistique local.
- Favoriser la mobilité des artistes des différents territoires participants.
- Générer des échanges par la création, la diffusion et la pratique artistique.

PLAN DE MEDIATION

Au minimum, il comprendra :

- Une présentation du travail réalisé aux acteurs culturels des territoires (commune ou communauté de communes)
- Un atelier destiné à un public spécifique déterminé par l'artiste (une journée)
- Une présentation du processus de création au grand public
- L'artiste pourra réaliser d'autres propositions de médiation au sein de la résidence.

Pour le Couserans l'artiste (ou le collectif) sera accompagné par l'Association Autres Directions et son équipement, le Bus – espace Culturel mobile.

CRITERES D'EVALUATION

- La pertinence et la singularité du projet, au regard du contexte de l'appel à projet dans une perspective transfrontalière – jusqu'à 40 points.
- L'interaction, la médiation et la sensibilisation des habitants des territoires à la proposition artistique contemporaine, et plus particulièrement les propositions qui mettent en avant d'autres manières d'entrer en relation avec la population et de collaborer avec les acteurs locaux – jusqu'à 30 points.
- L'expérience des artistes ou du collectif notamment en ce qui concerne le travail interdisciplinaire, et la participation à d'autres projets de ce type – jusqu'à 10 points.
- Adaptation aux lieux d'intervention et de travail et à leurs territoires (Château de Seix, Espacio Pirineo, Igartubeiti Museoa) – jusqu'à 10 points.

- Prise en compte de la perspective de genre dans l'approche globale du projet : axes de travail, thématique et / ou création de matériels sans stéréotypes sexistes et qui favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes – jusqu'à 5 points.
- La proposition devra également avoir un impact neutre ou positif sur le plan environnemental – jusqu'à 5 points.

DUREE ET DEROULEMENT

Les résidences dureront 4 semaines. Elles se dérouleront en une ou deux fois entre le 1^{er} juin et le 15 septembre 2019 (pour le Couserans, obligatoirement avant le 15 juillet).

À la fin de celles-ci, une présentation publique des résultats sera organisée.

ATTENTES – PROFIL

Cet appel à projet est ouvert à tout artiste professionnel ou en phase de professionnalisation.

PARTENAIRES FINANCIERS ET MODALITES FINANCIERES

Le projet de résidence PATRIM+ est développé dans le cadre de l'action 4 du projet PATRIM+ EFA 251/16 présenté dans le cadre du Programme Opérationnel de Coopération Espagne-France-Andorre 2014-2020. Les frais engagés pour l'opération sont soutenus à hauteur de 65% par le POCTEFA grâce à des crédits issus du FEDER (Union Européenne, fonds européen de développement régional). Le Conseil départemental de l'Ariège apporte également un soutien à hauteur de 15% des frais engagés pour la part de l'opération se déroulant en Couserans (Château de Seix).

Montant alloué : l'artiste, ou le collectif, bénéficie d'une allocation forfaitaire de résidence de :

- 1600€ pour un artiste ou 2500€ TTC pour deux artistes, pour l'ensemble de la période pour le territoire français (Couserans)
- 1600€ TTC pour l'ensemble de la période pour les territoires espagnols (Graus et Igartubeiti)

Aide à la production : jusqu'à 1300€ TTC maximum, sur la base de justificatifs.

Un hébergement sera mis à disposition du ou des artistes dans les centres qui possèdent l'équipement nécessaire, ou dans un gîte à proximité si ce n'est pas le cas. Les frais d'hébergement ne pourront pas excéder 600€ dans tous les cas et devront se baser sur la présentation de justificatifs.

Les frais de déplacement, du lieu de vie de l'artiste au lieu de résidence, seront pris en charge par les organisateurs, jusqu'à concurrence de 500€ et sur présentation de justificatifs.

SELECTION

Le comité de sélection sera composé par des professionnels du milieu artistique et culturel, du milieu muséologique et par des représentants des centres qui organisent cet appel à projet.

ENGAGEMENTS DES ARTISTES

Actions de sensibilisation du public à travers des ateliers :

- Les candidats sélectionnés doivent proposer et s'engager à développer des activités de sensibilisation du public, d'éducation culturelle et artistique durant la période de résidence (du 15 juin au 15 septembre 2019).
- Il doivent participer à ces actions de médiation organisées avec chaque communauté ou groupe impliqué.
- Les artistes autorisent à exposer leurs œuvres au public en organisant une exposition ou une présentation de fin de résidence, dans le calendrier d'ouverture des centres.

Communication :

Les artistes bénéficiant de ce soutien financier à la création artistique doivent mentionner le projet Patrim+ et le centre où ils effectuent la résidence, avec les logos nécessaires, sur tous les supports de communication (brochures, affiches, invitations, Internet...) Toutes les communications seront bilingues français / espagnol. Pour Igartubeiti les communications devront également être en euskera.

Tous les permis et autorisations devant des tiers, publics et / ou privés, nécessaires au développement des actions et travaux, seront à la charge de l'artiste.

L'artiste doit prévoir un planning de travail réaliste et réalisable au cours de la période de la résidence et d'éventuelle exposition ultérieure dans les centres du projet, en anticipant le cas échéant les sollicitations possibles de permis et autorisation.

Les artistes en résidence doivent respecter les règles internes d'organisation des centres, notamment en ce qui concerne l'utilisation des espaces mis à disposition par chaque centre (horaires, protocoles de sécurité, utilisation de matériel, installations disponibles...)

Les artistes sélectionnés seront tenus de signer un document acceptant l'allocation, précisant les conditions de cette attribution, et dans lequel ils s'engagent à réaliser la résidence artistique dans son intégralité et à achever le développement du projet artistique.

L'artiste doit souscrire une assurance responsabilité civile pour toute la durée de la résidence. Une pièce justificative doit être jointe au contrat de résidence.

ENGAGEMENTS DES CENTRES ORGANISATEURS

Assistance et conseil dans la conception et l'exécution d'un plan de médiation basé sur le projet artistique proposé.

Suivi de la communication et de la diffusion de la résidence, des actions de médiation et du résultat final, à la fois par le biais de réseaux sociaux et par les moyens habituels utilisés par les entités impliquées.

PROCEDURE A SUIVRE POUR LA CANDIDATURE

Les éléments à fournir sont :

- Une note d'intention indiquant des premières pistes sur ce projet (3000 caractères environ)
- Un dossier artistique et un CV
- Une lettre de motivation (1000 caractères environ)

Tous ces documents devront porter de manière claire et lisible, si possible en haut à droite de leur page de garde le prénom et le nom du/de la candidat-e (ou le nom du collectif).

L'ensemble de ces éléments est à adresser avant **le 5 avril 2019, 14 heures**, uniquement par e-mail, à l'adresse suivante : residencias@patrim.net

Spécifier dans l'objet : Proposition résidence PATRIM+ - Prénom et nom du/de la candidat-e ou nom du collectif

La candidature suppose l'acceptation totale des conditions de cet appel à projet.

La décision finale du comité d'évaluation sera communiquée à partir du 29 avril 2019 sur le site internet www.patrim.net et les pages Web correspondantes de chaque centre. Chaque candidat recevra également une notification sur l'adresse électronique qu'il aura fournie lors de la présentation de sa candidature.

Le comité d'évaluation peut annuler l'appel s'il considère qu'aucun-e des candidat-e-s ne remplit les conditions requises.

REGLEMENT

Le montant de l'allocation sera payé de la manière suivante :

- 50% du montant après la signature du document d'acceptation de l'allocation par l'artiste.
- 50% du montant à la fin de la résidence, après la présentation publique de l'œuvre ou du projet artistique réalisé.

Les dépenses liées aux frais de voyage, de séjour et de production seront payées sur présentation des justificatifs de dépenses.

CONDITIONS DE L'APPEL A PROJET

- Propriété intellectuelle

Les participants sont responsables de l'originalité et de la rédaction des projets développés dans le cadre du présent appel et, en ce sens, garantissent leur utilisation par les centres qui organisent cet appel, en les exonérant expressément de toute responsabilité pour les dommages et préjudices subis

/ ou des dommages qui, directement ou indirectement, pourraient entraîner la violation de cette garantie.

Les auteurs accordent aux centres qui organisent cet appel des droits d'exploitation et d'image gratuits, mais non exclusifs, sur tout ou partie des différents éléments du projet jusqu'au 31 janvier 2021 et pour le monde entier. L'auteur peut décider de les protéger sous licence Creative Commons (licence 3.0 Espagne). L'intégralité des droits reviendra à l'auteur une fois cette période terminée.

Les artistes sélectionné-e-s autorisent expressément les centres qui organisent cet appel à utiliser leur nom de la manière qu'ils jugent appropriée aux fins du présent appel.

- **Droit d'image des artistes sélectionnés**

Les participants autorisent l'utilisation de leur image (photographie, vidéo, etc.) prises dans le cadre du projet pour une diffusion ultérieure informative ou promotionnelle.

- **Loi de protection des données**

Conformément au règlement relatif à la protection des données à caractère personnel, en particulier au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, les données fournies seront stockées dans une base de données informatisées propriété des centres qui organisent cet appel et ne sera utilisée que dans le seul but d'envoyer des informations sur le programme et les activités culturelles du musée. Ces données ne seront en aucun cas transmises à des tiers. Toutefois, les droits d'information, d'accès, de rectification, d'annulation et d'opposition sont disponibles à tout moment, sous réserve de la présentation d'un document au siège physique des centres qui organisent cet appel ou à l'adresse électronique residencias@patrim.net

Contacts locaux et informations sur les trois centres associés au sein du projet :

ESPACIO PIRINEOS

Centro de Creación y Cultura del Pirineo

Plaza de la Compañía, 22430 Graus (Huesca)

(+34) 974 54 00 01

Dirección y programación: Jorge Mur, dire@espaciopirineos.com

<http://espaciopirineos.com/>

CASERÍO MUSEO IGARTUBEITI BASERRI MUSEOA

Ezkio bidea z/g 20709 EZKIO-ITSASO. (Gipuzkoa)

+34 943 722 978

www.igartubeitibaserrria.eus

K6 Gestión Cultural, Mariana Rotaeché

Calle Portuetxe 83, 2º- Of. 18

C/P: 20018 Donostia - San Sebastián (Gipuzkoa)

Tel.: 943 29 11 05

mrotaeche@k6gestioncultural.com

CHATEAU DE SEIX - COUSERANS

Communauté de Communes Couserans - Pyrénées

Hôtel-Dieu, 09190 Saint-Lizier, France

+33 5 61 01 95 34

pauline.chaboussou@couserans-pyrenees.fr

www.patrimoine-du-couserans.com

www.couserans-pyrenees.fr

Le Bus - espace culturel mobile

Association Autres directions

+33 6 69 27 36 80

lebus.espaceculturelmobile@gmail.com

www.lebus-espaceculturel.com

www.facebook.com/lebus.autresdirections